

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/24/2021030861/justel>

Dossier numéro : 2021-03-24/03

Titre

24 MARS 2021. - Arrêté royal portant exécution de l'article 3, § 2, de la loi du 22 décembre 2020 portant diverses mesures relatives aux tests antigéniques rapides et concernant l'enregistrement et le traitement de données relatives aux vaccinations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 14-05-2021 inclus.

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 25-03-2021 page : 28182

Entrée en vigueur : 04-04-2021

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2021-05-11/01, art. 7, 002; En vigueur : 15-05-2021>